

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DU BUREAU NATIONAL



LES NÉGO., 80 HEURES CHRONO !

L'ACCORD OBTENU LE 22 JUIN PAR LE SNCTA EST UN ACCORD POLITIQUE QUI SUSCITE UN CERTAIN NOMBRE D'INTERROGATIONS. LE BUREAU NATIONAL DU SNCTA FAIT DONC LE CHOIX INÉDIT DE VOUS FAIRE VIVRE LES COULISSES D'UNE NÉGOCIATION DIFFICILE.

Le SNCTA savait qu'un mouvement pour la défense des moyens de la DSN sera extrêmement difficile car il aurait pour conséquence de percuter frontalement les intérêts des compagnies aériennes et les objectifs de la Commission européenne. Une action d'envergure s'imposait dès lors à nous et son succès dépendait de notre capacité à mobiliser. Nous avons par conséquent besoin de temps et d'une stratégie de communication efficace. La première étape de la stratégie a donc débuté en janvier ⁽¹⁾, la deuxième s'est achevée le 22 juin. Fort du soutien massif des contrôleurs motivés par notre campagne de communication, le bureau national du SNCTA est arrivé lourdement armé à cette négociation qu'il estime, en toute modestie, avoir réussie... mais ça, c'est à vous d'en juger... **Top !**

17 juin 2014 : le cabinet confirme le premier rendez-vous consécutif à la crise en cours et précise sa délégation. Le SNCTA récuse la présence du représentant de la DGAC, le bureau national veut une approche politique exempte de toute influence de la direction. Le cabinet accepte notre demande.

18 juin 2014 : le bureau national expose les attentes des contrôleurs, les enjeux et les conséquences des contraintes budgétaires sur nos activités. Les discussions sont constructives, certains constats partagés, seuls divergent les moyens à mettre en face des besoins. L'accent est cependant mis sur la nécessité de rompre avec la logique portée par le précédent cabinet et la direction qui consistait à mettre un voile sur les problématiques de la DSN et des contrôleurs. Le cabinet refuse d'emblée toute hausse de la redevance de route prétextant des incompatibilités juridiques et réglementaires.

19 & 20 juin 2014 : les échanges se poursuivent avec le cabinet. Entre temps, le SNCTA fait expertiser les risques juridiques d'une augmentation de 10 % de la redevance de route. Le verdict tombe, si les États sont bien *in fine* libres de fixer leurs taux de redevances, ceux-ci doivent être « sincères » et respecter l'assiette des coûts préalablement établie. (ex. *pour augmenter leur taux, les Allemands ont chargé leur assiette de coûts*). En rédigeant en *catimini* le plan de performance et en le rendant public très peu de temps avant la deadline, la DGAC nous a coincé. En effet, en affichant une assiette de coûts réduite, elle coupe la route à toute évolution significative de la redevance pour 2015. Nous découvrons donc une situation qui impose une révision complète du plan de performance pour pouvoir augmenter la redevance. Cette hypothèse nous est présentée comme impossible au regard des délais et pas envisageable par le cabinet en termes d'affichage.

Dès lors, la situation est simple : une augmentation de 10 % de la redevance sans corrélation avec l'assiette de coûts **ne résistera pas à la première attaque en justice d'une compagnie aérienne**. Et si un accord en ce sens était obtenu, il ne tiendrait pas jusqu'à la fin de l'année.

21 juin 2014 : le SNCTA imagine alors un processus qui permettra de réviser l'assiette de coûts ⁽²⁾ en cours de plan. Il s'agit d'une mission ⁽³⁾ chargée d'évaluer les enjeux, d'examiner les ressources et les moyens disponibles et d'élaborer des plans d'action. Cette mission, nous la voulons indépendante de ceux qui nous ont fait un, voire deux, enfants dans le dos si l'on compte RP1. Après d'interminables discussions, le cabinet accepte à la condition que tous les préavis de grève soient levés (SNCTA et UNSA). Pendant toutes les négociations, les BN de l'UNSA et du SNCTA sont restés en contact. Le SNCTA a transmis à l'UNSA l'idée de

la mission en lui demandant d'appuyer dans ce sens, ce qu'il n'a pas fait. La stratégie du SNCTA est dès lors fragilisée. L'UNSA étant totalement fermé lors des négociations, le cabinet estime alors qu'aucune issue favorable les concernant n'est envisageable et la levée des deux préavis simultanément impossible. La grève est donc inévitable.

Après analyse de la situation, le BN du SNCTA considère que même si les pouvoirs publics lâchent un taux satisfaisant sous la pression de la grève, celui-ci sera inévitablement retoqué en fin d'année. Il faudra donc mobiliser à nouveau avec les risques que cela comporte.

Considérant cette situation comme extrêmement critique, le SNCTA décide de poursuivre seul les négociations pour faire aboutir son idée initiale. Le cabinet maintenant l'exigence d'une levée simultanée des deux préavis, la grève semble pour nous inévitable.

Les informations qui parviennent au cabinet sur la participation massive à la grève vont faire évoluer sa position. En effet, alors que tout semblait terminé, la directrice de cabinet convoque le SNCTA dimanche matin à 11 heures.

22 juin 2014 : Le SNCTA a alors deux cartes à jouer. La mission RP2 pour sécuriser 2017, 2018 et 2019, et la hausse de la redevance dès 2015 pour sécuriser 2016. Avant d'entrer au ministère le dimanche matin, le BN du SNCTA contacte l'UNSA en lui exposant la situation. Nous lui demandons d'abandonner sa posture fermée, que nous estimons sans chance de succès, et de nous rejoindre sur la « stratégie de la mission » qui de notre point de vue est la manière la plus sûre d'atteindre notre objectif. L'UNSA refuse.

Le SNCTA est reçu à 11h30 par la directrice de cabinet de M. Cuivillier. La situation est extrêmement tendue et nos interlocuteurs acceptent de faire les concessions précédemment annoncées même si le SNCTA lève seul son préavis. Le bureau national salue les avancées qui permettront de garantir sous conditions les financements des années 2017 à 2018, mais exige la garantie des investissements humains et matériels en début de cycle (2016). Le refus est catégorique pour les raisons évoquées plus haut, le SNCTA annonce alors qu'il quitte la négociation. Le cabinet après quatre heures de négociations et deux interruptions de séances, le cabinet concède un (gros) coup de pouce de plus de 60 M€ dont 19 M€ pour la première année ⁽⁴⁾. Cette concession étant située hors du cadrage prévu par le cabinet, celui-ci nous demande de ne communiquer aucun chiffre de redevance pendant au moins 24 heures. Considérant avoir poussé la négociation au point ultime et certain que le déclenchement du conflit n'apporterait rien de plus, le SNCTA lève son préavis.



Vous trouverez ci-dessous les engagements du Secrétaire d'État aux transports. Ils constituent les fondations d'un travail que nous pouvons et devons faire fructifier ensemble. La négociation est un exercice difficile et périlleux pour ceux qui s'y risquent, nous y avons mis toute notre énergie depuis des mois, mais ce n'est pas fini, il nous faut rester vigilants et transformer cet essai.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer
et de la Pêche*

Paris, le 23 JUIN 2014

D 14011196

Monsieur le Secrétaire national,

Certaines organisations syndicales de la DGAC ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de l'avenir de la DSNA sur la deuxième période de référence relative aux plans de performance établis dans le cadre des règlements Ciel unique.

1 Dès janvier 2014, je me suis engagé par écrit à ce que le plan stratégique de la DSNA réponde aux enjeux relatifs à la modernisation technique du contrôle aérien, à la mise en œuvre du FABEC et à la préparation du déploiement du programme SESAR.

Pour accompagner la mise en œuvre concrète de la stratégie de la DSNA, un travail sur l'exercice des métiers des ICNA tant dans ses aspects techniques, ressources humaines, qu'organisationnels est nécessaire. Le profil d'évolution des effectifs, les scénarios de croissance du trafic aérien, le programme européen SESAR, décliné dans la modernisation technique des outils du contrôleur et les objectifs de performance en matière de sécurité, de performance justifient une revue large et complète de ces métiers. Il est donc nécessaire d'anticiper et de mettre en cohérence l'ensemble des éléments qui contribueront à remplir les missions de contrôle dans ce cadre en mutation.

3 Pour ce faire, j'ai décidé de lancer une mission sur les métiers des ICNA dont les travaux permettront de définir les évolutions du cadre d'exercice de ces métiers et s'articuleront en trois phases :

- la définition d'une vision partagée des enjeux ;
- l'examen des ressources et des moyens disponibles ;
- et enfin l'élaboration de plans d'action permettant de réaliser les objectifs préalablement définis.

A chacune de ces phases, l'ensemble des composantes des métiers seront prises en compte avec une attention particulière portée au volet ressources humaines, central dans la réalisation des changements.

Monsieur Roger ROUSSEAU
Secrétaire National
SNCTA
1 rue Vincent Auriol
13601 AIX EN PROVENCE CEDEX 1



La volonté exprimée par nos usagers de disposer de services de navigation aérienne au meilleur coût est légitime et doit constituer un objectif pour notre service public. Le succès de la stratégie de la DSNA participe de cet objectif à terme, et la rationalisation des coûts ne devra pas être une entrave à la modernisation des systèmes et à la mise en œuvre des moyens matériels et humains nécessaires à cette modernisation. Des ajustements pourront être apportés à l'assiette de coût en cours de période de façon à garantir le succès de la stratégie de modernisation conduite par la DSNA

Cette mission associant des représentants de l'administration et des organisations syndicales représentatives de la DSNA sera installée dès la première semaine de juillet. Elle sera pilotée par une personnalité extérieure à la DGAC. La première réunion devra permettre de définir un calendrier précis de rencontre et l'ordre du jour des différentes rencontres

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire national, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Frédéric CUVILLIER

4 (Ndlr.) Vous noterez qu'aucune référence à la réévaluation du taux 2015 ne figure dans ce courrier. Ce choix du ministre, que nous avons accepté, est dû à l'extrême sensibilité du sujet. Ce qui donne un aperçu de la difficulté de l'exercice. Cependant, pas de crainte, la valeur du taux figure sur le relevé de conclusion de la réunion que nous détenons, il sera prochainement affiché dans le plan de performance RP2.

